

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 16 JANVIER 2020**

L'an deux mil vingt, le seize janvier à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 27Présents : 20  
Pouvoir : 2  
Absents : 5

Date de la convocation : 9 janvier 2020

**PRÉSENTS** : PIAULET Christine, MASSONNEAU Bruno, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, BIANCO Lydie, BRUNIER Maud, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, INGRASSIA Christine, JARASSIER Corinne, LAGARNAUDIE Jacqueline, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, PHELIPPEAU Gilles, ROYER Freddy, SULLI Bruno.**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR** :Thierry BEUROIS représenté par JF FRAUDEAU  
Maurice MILLIASSEAU représenté par C PIAULET**ABSENTS** : BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, LEVRAULT Charly, RENAUD Didier.**Secrétaire de séance** : Freddy ROYER**DELIBÉRATION N° 5****RAPPORTEUR** : Christine PIAULET**OBJET : RENOVATION DES CLASSES 7 ET 8 DE L'ECOLE ANNE FRANK-  
DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT : DETR**

Suite à la restructuration des écoles qui a eu lieu en 2017, la commune de Naintré a fait le choix de se lancer dans une démarche volontariste de rénovation de ses écoles sur plusieurs années.

Au sein de l'école Anne Frank, les classes 7 et 8 nécessitent divers travaux. Il s'agit notamment de refaire les sols, de procéder au remplacement des menuiseries afin que ces dernières présentent une meilleure résistance en cas d'incendie. L'opération de travaux comprend également la peinture dans les deux classes.

L'Etat peut subventionner ce type de travaux dans le cadre de la DETR : Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le plan de financement tel que présenté ci-après et de solliciter la subvention DETR de l'État.

**Le plan de financement** est le suivant :

- DETR sollicitée (30%), soit	14 520,00 €
- Fonds propres (70%), soit :	33 880,00 €

<b>Total</b>	<b>48 400,00 € HT</b>
--------------	-----------------------

**Considérant** la nécessité d'améliorer les conditions d'accueil de l'école Anne Frank,  
**Considérant** le coût estimatif des travaux,  
**Considérant** que l'État peut subventionner ce type de travaux dans le cadre de la DETR,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **approuve** le plan de financement ci-dessus permettant à Mme la Maire de déposer la demande de subvention;
- **décide** pour ce projet de solliciter une subvention DETR auprès de l'État;
- **charge** Mme la Maire des démarches nécessaires à cet effet et lui donne tout pouvoir pour signer les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le : **17 JAN. 2020**  
Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le **17 JAN. 2020**

